



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question orale n° 1157

Texte de la question

La rentrée en Seine-Saint-Denis a vu se développer deux mouvements de protestation dont la coïncidence révèle une évidente incohérence dans la politique menée en matière d'éducation. D'une part, des centaines de collégiens et lycéens se retrouvent sans affectation dans un établissement scolaire approprié, et se mobilisent pour que leur droit légitime à l'éducation soit reconnu et respecté. D'autre part, des enseignants suppléants, qui ont pourtant acquis une certaine expérience, ont été licenciés par l'éducation nationale, laquelle, parallèlement, sollicite de plus en plus ses professeurs titulaires pour effectuer des heures supplémentaires. Il s'agit à la fois des instituteurs suppléants qui occupent une école à Bobigny, mais aussi des maîtres auxiliaires qui se retrouvent sans affectation. Par conséquent M. Patrick Braouezec demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir expliquer comment il entend répondre au besoin d'éducation de ce département, exprime par ces jeunes gens sans collège ni lycée, tout en continuant à le priver des moyens matériels et humains conséquents.

Texte de la réponse

M. le président. M. Patrick Braouezec a présenté une question no 1157.

La parole est à M. Patrick Braouezec, pour exposer sa question.

M. Patrick Braouezec. Monsieur le secrétaire d'Etat à la recherche, pour la plupart des enfants et adolescents français, le mois de septembre est avant tout marqué par le rituel de la rentrée scolaire. Or dans plusieurs départements, parmi lesquels la Seine-Saint-Denis, de nombreux adolescents ont, cette année encore, été privés de ce rituel. Le mois de septembre 1996, loin d'annoncer une rentrée paisible, les a confrontés à l'expérience cuisante d'une exclusion, une exclusion du système scolaire, risquant de prélude à d'autres exclusions.

Depuis la fin du mois de juin, plus de 1 000 jeunes séquanais-dionysiens sans affectation scolaire ou universitaire se sont fait connaître aux villes qui participent au dispositif «SOS rentrée». La simple mise en place de ce dispositif, il y a maintenant plusieurs années, était déjà révélatrice d'une carence du système éducatif dans le département. Or, depuis lors, la situation n'a cessé de se dégrader.

Ces jeunes se sont organisés pour faire valoir leurs droits, et amener l'Etat à accomplir son devoir d'éducation: ils se sont fait connaître sous l'appellation de «sans-bahut», marquant ainsi leur filiation avec d'autres exclus. Soutenus par les associations de parents et d'enseignants, par des élus, ils ont obtenu trois ouvertures de classes en BEP et six nouvelles classes de seconde. Cela reste néanmoins insuffisant pour répondre aux besoins. Au vu des demandes des jeunes, ce sont quinze sections qu'il aurait fallu ouvrir en BTS et lycée. Le rectorat et l'inspection académique eux-mêmes ont reconnu la nécessité d'ouvrir onze sections, mais ce constat est resté lettre morte.

Un mois après la rentrée des classes, ils sont encore 400 à ne pas avoir trouvé leur place dans un établissement de Seine-Saint-Denis. A Saint-Denis même par exemple, le dispositif «SOS lycée» compte encore 67 dossiers en souffrance sur les 139 enregistrés depuis juillet. D'aucuns laissent entendre qu'il s'agirait seulement de cancrés, qui, par suite, n'auraient plus leur place dans les établissements. Cet argument

n'explique rien, car tous les jeunes ont droit à l'éducation, qu'ils soient bons ou mauvais élèves. Il est de toute façon sans fondement réel, car sont aussi concernés des jeunes qui obtiennent de bons résultats.

Au-delà de ces chiffres qui concernent des jeunes recensés et mobilisés, il faut aussi avoir conscience que certains ne se font pas connaître, se découragent, choisissent une filière qui ne correspond pas à leur choix, ou même quittent le système scolaire pour tenter de pénétrer le marché du travail, avec des chances de succès bien faibles.

Le mouvement des «sans-bahut» coïncide avec la mobilisation de 150 instituteurs suppléants licenciés en cette rentrée dans le département, ainsi qu'avec la non-affectation de 1 200 maîtres auxiliaires dans l'académie: cette coïncidence souligne la non-adequation des moyens aux besoins du département. L'éducation nationale se prive de l'expérience acquise par ces enseignants, et prétend par ailleurs ne pas avoir suffisamment d'enseignants pour accueillir dans ses structures les jeunes qui en ont le désir. Pourtant, les syndicats enseignants de Seine-Saint-Denis ont estimé que 5 000 créations de postes, tous personnels confondus - enseignants, ATOS, médecins scolaires - sont nécessaires pour répondre aux besoins. On ne compte par exemple qu'un conseiller d'orientation pour 1 500 élèves.

La réduction des moyens mis à la disposition de l'enseignement touche l'ensemble du pays, et nous nous emploierons, avec mes collègues du groupe communiste, à dénoncer tout particulièrement les suppressions de postes envisagées par le budget pour 1997 de l'éducation nationale. Mais cette politique restrictive est particulièrement grave en Seine-Saint-Denis.

Ce département est en effet particulièrement touché par l'échec scolaire. Par exemple, 46,06 % des élèves de quinze ans et plus scolarisés en classe de troisième connaissent un retard dans le déroulement de leur scolarité, alors que la moyenne nationale est d'à peine 30 %. Il est donc urgent et nécessaire de mettre en place un dispositif de remise à niveau particulier.

Ces difficultés scolaires sont étroitement liées aux difficultés économiques du département. Je rappelle que la Seine-Saint-Denis connaît le taux de chômage le plus élevé d'Ile-de-France, largement au-dessus de la moyenne nationale. Alors qu'un effort particulier devrait être fait en faveur de la formation, à commencer par la formation initiale des jeunes, le système scolaire se ferme de plus en plus, laissant de côté de plus en plus de jeunes, contraints d'aborder le marché du travail dans des conditions de formation défavorables. N'oublions pas que l'éducation constitue la première prévention contre l'exclusion. On ne peut prétendre vouloir lutter contre l'exclusion en réduisant sans cesse les moyens consacrés à la formation.

Le Gouvernement se targue par ailleurs de développer des actions spécifiques en faveur des «quartiers défavorisés» mais il semble oublier que si ces quartiers sont qualifiés ainsi, ce n'est pas le fait de hasards malheureux ou d'une quelconque fatalité, c'est bien parce qu'ils sont habités par des personnes vivant des difficultés économiques et sociales directement liées aux politiques menées à l'échelle nationale. La politique de la ville ne revient finalement qu'à panser sommairement les plaies ouvertes par l'ensemble des choix politiques gouvernementaux. On peut d'ailleurs souligner ici que parmi les cinquante-trois fermetures de classes prévues par l'inspection académique en primaire et maternelles, certaines se trouvaient dans des zones d'enseignement prioritaire.

La Seine-Saint-Denis ne demande pas un traitement de faveur. C'est bien en vertu du principe républicain d'égalité qu'un effort supplémentaire devrait être mené dans ce département, pour lui donner les moyens de son développement. L'évolution de la démographie, loin de justifier des réductions budgétaires, devrait être au contraire l'occasion de renforcer la qualité du service public d'éducation.

En Seine-Saint-Denis, enseignants, parents d'élèves, élèves et étudiants, élus, demandent au préfet, depuis avril dernier, la tenue d'une table ronde afin d'établir un plan d'urgence pour l'éducation dans le département. Cette requête étant pour l'instant restée sans réponse, je me fais l'écho de ces préoccupations à l'échelon national. Je vous demande ce que vous entendez faire, quels moyens vous entendez mettre en œuvre, pour répondre aux besoins de la population de la Seine-Saint-Denis en matière d'éducation, afin que la question des «sans-bahut» n'ait pas à se reposer l'année prochaine.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche. La préparation de la rentrée scolaire dans votre département, monsieur le député, a fait l'objet d'une attention toute particulière. Et je tiens à saluer, devant la représentation nationale, l'action menée par les services de l'inspection académique et du rectorat.

Je voudrais tout d'abord vous répondre sur le cas des jeunes collégiens et lycéens momentanément sans affectation lors de la rentrée scolaire.

Le probleme qui se pose au moment de la rentree n'est pas lie a un manque global de moyens, mais a une inadéquation momentanée entre les filieres offertes et les souhaits exprimes par les eleves. Ces souhaits connaissent en effet des variations importantes d'une annee a l'autre.

La rentree dans votre departement est marquee par une stagnation demographique et une augmentation des places disponibles. L'education nationale a realise, il faut le souligner, un effort important. Ainsi, en BEP ce sont trente-cinq sections qui ont ete ouvertes en trois ans. Et, le nombre de places ouvertes a l'issue de la troisieme permet theoriquement d'accueillir tous les eleves.

Les choses sont toutefois moins simples puisque certaines sections ont du mal a recruter tandis que d'autres, tres sollicitées, ne peuvent satisfaire la demande. C'est le cas en particulier du BEP « carrieres sanitaires et sociales », 1 460 demandes pour 662 places, ou du BEP « vente action marchande », 881 demandes pour 408 places, par exemple.

En outre, ne peuvent etre satisfaits que les voeux s'inscrivant dans le cadre des lois et des reglements: n'importe quel eleve ne peut demander n'importe quelle section. Ceux qui laissent croire que ce serait possible sont assures de creer le mecontentement des insatisfaits et prennent ainsi des risques non negligibles.

Comment aider les jeunes dans leur orientation ?

Le premier ajustement ne peut necessairement s'effectuer qu'apres la rentree. Il est lie au fait que tous les eleves ne viennent pas occuper les places qui leur ont ete attribuees. Certaines sont donc remises dans le circuit apres la rentree et reattribuees.

Un deuxieme ajustement doit repondre aux besoins dans les filieres ou une forte demande a persiste apres utilisation de toutes les capacites disponibles. Dans cette perspective, trois divisions de BEP supplementaires ont ete ouvertes au 10 septembre 1996 et une 1^{re} d'adaptation, de sciences medico-sociales va ouvrir pour repondre a la demande des eleves titulaires du BEP sanitaire et social. Ces ouvertures doivent cependant tenir compte non seulement de la demande, mais aussi et surtout des debouches possibles.

Tous les cas qui ont pose probleme ont ete traites. Pour effectuer un travail d'orientation comme d'information, l'inspection academique et le rectorat ont mis en place des cellules d'accueil, qui ont recu individuellement tous les eleves qui le souhaitaient. Les demandes reglementairement susceptibles d'etre traitees l'ont ete. Il faut noter que, parmi les demandes d'intervention presentees par les elus de Seine-Saint-Denis, les plus difficiles a traiter concernaient des eleves ayant un tres mauvais dossier scolaire: absentisme, comportements anti-scolaires toute l'annee; il ne s'agit donc pas uniquement de cancrés. Pourtant, dans tous les cas, des solutions ont ete recherchees en accord avec les chefs d'etablissement.

Je tiens a vous donner des chiffres precis.

Depuis le mois de juin, plus de 4 000 receptions de nouveaux arrivants dans le departement ont ete effectuees a l'inspection academique par le service de la scolarite. La plupart des demandes ont ete traitees en temps reel dans les vingt-quatre heures. A ce jour, aucun collegien ne se trouve sans affectation.

Du 27 aout au 27 septembre, 568 fiches de signalement ont ete deposees par « SOS-lycee ». Toutes ont fait l'objet d'une analyse minutieuse. La moitie d'entre elles a donne lieu a un suivi pour trouver une solution soit par l'etablissement d'origine de l'eleve soit par le service de la scolarite de l'inspection academique. L'autre moitie des 568 signalements n'etait pas valable pour differentes raisons: eleves ne remplissant pas les conditions reglementaires, demandes fantaisistes, parcours impossibles a suivre, enfin eleves affectes conformement a l'un de leurs voeux et qui demandent ensuite une autre affectation. On ne peut pas changer d'avis toutes les cinq minutes.

Actuellement, tous les cas relevant d'une admission ou d'un redoublement d'un lycee general ou technique sont regles, a l'exception des triplementes, qui relevent de la seule decision des chefs d'etablissement.

Quant a la question des instituteurs suppléants ou des maitres auxiliaires qui se retrouvent sans affectation, elle n'est pas liee a des suppressions de postes et n'entraîne donc pas un moins bon encadrement des eleves. Elle est liee a l'accroissement du nombre des postes mis aux concours de recrutement. Les titulaires qui arrivent et remplacent les maitres auxiliaires sont autant de jeunes qui trouvent un avenir professionnel.

Il faut également souligner que beaucoup de nouveaux titulaires sont d'anciens maitres auxiliaires qui ont reussi les concours mis en place dans le cadre de la politique de resorption de l'auxiliariat: ainsi 4 500 maitres auxiliaires ont ete recus aux concours cette annee, soit un laureat sur trois. Par ailleurs, nombre de maitres auxiliaires ou d'instituteurs suppléants ont ete repris depuis la rentree, ou seront repris au cours de l'annee, au fur et a mesure que des besoins se feront sentir.

Votre departement, malgre une baisse significative des effectifs de pres de 1 000 eleves cette annee, connaît,

dans le premier degre, un maintien du nombre de postes.

A la rentree de 1996, les 150 instituteurs suppliants de la Seine-Saint-Denis n'ont pu etre immediatement repris en raison de l'arrivee dans les ecoles de nombreux maitres formes par l'IUFM, recrutes de maniere massive compte tenu des besoins du departement et unanimement demandes aussi bien par les representants des organisations syndicales que par les elus.

Les suppliants avaient ete prevenus des le mois de novembre 1995 de la precarite de leur situation; une formation aux concours etait mise a leur disposition puisque, chacun le sait, c'est la seule possibilite de titularisation.

A l'issue des differents concours, 80 suppliants figuraient sur la liste des candidats a un reemploi. A ce jour, 70 d'entre eux sont affectes ou en cours d'affectation; tous devraient pouvoir etre nommes au mois de novembre. Je precise simplement que chaque suppliant reemploie a ete prevenu du caractere provisoire de son embauche et de l'obligation d'avoir a se presenter aux concours.

M. le president. La parole est a M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Monsieur le secretaire d'Etat, je vous remercie de cette reponse. Je veux, a mon tour, saluer le travail de l'inspection academique et du rectorat, qui n'ont d'ailleurs ete en cause a aucun moment. Je sais qu'ils ont fait pour le mieux avec les moyens qu'on leur a affectes.

Vous me confirmez l'existence des 568 laisses-pour-compte. Les raisons sont les plus diverses et vous les avez evoquees. Reste que ces jeunes se retrouvent aujourd'hui sur le marche du travail dans les plus mauvaises conditions.

Je n'ai jamais dit non plus qu'il y avait eu suppression de postes. J'ai surtout affirme qu'on aurait pu ameliorer les conditions d'enseignement dans notre departement avec les suppliants et les maitres auxiliaires.

Quant a la situation personnelle des suppliants, il faut tout de meme rappeler que bon nombre d'entre eux ont effectue six ou sept ans d'enseignement dans notre departement. Ils possedent donc une certaine experience mais se retrouvent maintenant dans la precarite, ce qui n'est pas forcement la meilleure facon de les mobiliser dans la profession.

M. le secretaire d'Etat a la recherche. Qu'ils passent les concours !

M. Patrick Braouezec. Enfin, vous faites vous-meme un constat qui justifie pleinement l'organisation d'une table ronde sur l'ecole pour mieux anticiper les effets, que vous avez decrits, attendus a la rentree prochaine. Vous pourriez donc appuyer cette juste revendication de l'ensemble des acteurs de l'ecole afin que M. le prefet organise la concertation dans les meilleurs delais.

Données clés

Auteur : [M. Braouezec Patrick](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1157

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 1996, page 5048

Réponse publiée le : 9 octobre 1996, page 5167

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 octobre 1996